



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

AVRIL 2014

Camp de jour 2013 - Détails, page 2

**Coopérative de santé et de solidarité
à Saint-Placide,
page 3**

Félicitations à nos pompiers pour leur dévouement lors de la tragédie de Lac Mégantic

La vie quotidienne de tous les résidents du Lac-Mégantic a été touchée de façon fulgurante dans la nuit du 5 au 6 juillet dernier quand le déraillement d'un train est venu interrompre le cours habituel de leur vie. Deux de nos pompiers, **madame Sabrina Desroches et monsieur James Beaudry ont généreusement contribué de leur temps** et sont venus en aide à leurs confrères. La ville de lac-Mégantic leur a décerné un certificat de reconnaissance en remerciements de leur implication. **Le conseil municipal tient à les remercier et à souligner leur dévouement !**

SOUPER DES BÉNÉVOLES 2014

C'est avec reconnaissance que le conseil municipal recevait le samedi 12 avril dernier les nombreux bénévoles de la municipalité. Cette année les récipiendaires d'une plaque honorifique étaient madame Solange St-Maurice, monsieur Sylvain Chalifoux ainsi que monsieur André Tardif. Les trophées de la relève ont été remis à mesdames Daphnée Lacas et Shany Vallée. Nous les félicitons tous chaleureusement ! La municipalité tient à remercier tous les organismes qui ont œuvrés au cours de la dernière année à Saint-Placide. Toutes nos excuses à deux organismes dont le nom n'a pas été mentionné par erreur. Il s'agit du mouvement Scouts « Les aventuriers de Baden-Powell » et « La Joujouthèque ».

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche de matériel vidéo (intégral, montage, ou capsule) et photographique de très haute résolution, haute résolution et basse résolution représentant divers sites et événements de la municipalité. Le matériel doit être déposé au plus tard le jeudi 29 mai 2014 accompagné d'une description détaillée des photos (lieu, date, événement, description, résolution). Le tout est destiné aux publications promotionnelles en version numérique et papier. L'acquisition du matériel par la municipalité devra être libre de tous droits et être accompagné de toute autorisation applicable de diffusion (Exemple : figurants, propriété privée, ect...)

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le 14 avril dernier, lors de l'assemblée ordinaire, le conseil municipal a adopté les résolutions suivantes :

- ⇒ D'embaucher Mmes Marie-Soleil Sauvé, Myriam Campeau, et Mylène Legault à titre de monitrices au camp de jour 2014;
- ⇒ D'embaucher Mme Myriam Campeau, préposée à la bibliothèque à temps partiel sur appel ;
- ⇒ D'embaucher M. Alexandre Bacon, préposé au quai municipal;
- ⇒ De participer à la Fête des Voisins qui aura lieu samedi, le 7 juin prochain dans toutes les municipalités du Québec et d'inscrire gratuitement la Municipalité auprès du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;
- ⇒ De proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin Fête nationale du Québec et d'inviter la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations;
- ⇒ D'octroyer une aide financière au Comité organisateur de la Saint-Jean à Saint-Placide (C.O.S.S.) pour l'organisation des fêtes de la Saint-Jean 2014;
- ⇒ D'embaucher Mme Karine Lacoste au poste de secrétaire-réceptionniste;
- ⇒ De renouveler l'entente avec le Grenier Populaire des Basses-Laurentides pour la récupération des halocarburés sur tout le territoire de Saint-Placide;

Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 5 mai 2014, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.

URBANISME



Enlèvement des abris d'auto temporaires

Nous vous rappelons qu'en vertu des règlements 05-10-90 et 184-93 les abris d'auto temporaires et leurs structures doivent être enlevés avant le 15 avril 2014 sur tout le territoire de la Municipalité.

À vélo comme en auto on respecte le Code

À vélo au Québec,
le Code de sécurité routière oblige à :

- * **Signaler ses intentions**
...sur une distance suffisante pour être bien vu par les automobilistes... (Virage à gauche, virage à droite, ralentissement ou arrêt)
- * **Circuler à la file quand on roule en groupe**
...un maximum de 15 cyclistes est permis...
- * **Rouler dans le sens de la circulation**
...et à l'extrême droite de la chaussée
- * **Circuler en demeurant à califourchon et en tenant constamment le guidon** ...la rue n'est pas un endroit pour les acrobaties !...

LOISIRS ET CULTURE

CHRONIQUE BIBLIO

Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h
Samedi : 10 h à 12 h et
14 h à 16 h

.....

ACTIVITÉS DE LOISIR PORTES OUVERTES

La municipalité de Saint-Placide désire rappeler que tous les derniers cours des activités de loisir sont déclarés portes ouvertes. Ainsi, il est possible pour toute personne non-inscrite d'assister à la dernière activité à titre d'observateur non-participatif. Les responsables d'activités sont disponibles après chaque activité pour répondre à vos questions. Nous vous remercions de respecter ces indications afin de ne pas perturber le déroulement des activités pour les participants inscrits.

CAMP DE JOUR 2014

Inscriptions en ligne du 14 au 30 avril 2014

***Frais de retard de 25 \$ après cette date ***

Du **lundi 23 juin 2014** au **vendredi 15 août 2014**, de 9 h à 16 h.
Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Cet été, viens t'amuser, rire et danser avec des animateurs expérimentés !
Du plaisir tu en auras, des expériences tu en feras, des recettes tu découvriras, des défis tu en relèveras, des sports tu en pratiqueras !!!

	<u>Coût résident</u>	<u>Coût non-résident</u>
Camp de jour 9 h à 16 h	194.25 \$	291.40 \$
Service de garde	120.00 \$	180.00 \$

Tarif résident offert aux enfants fréquentant l'école de l'amitié

*** Possibilité de payer en deux versements à remettre simultanément au moment de l'inscription, le 1^{er} daté au plus tard du 30 avril 2014 et le second daté au plus tard du mercredi 28 mai 2014***



Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur notre site internet à www.municipalite.saint-placide.qc.ca, cliquez sur le bouton **ACTIVITÉS** (des services en ligne) et suivez le lien vers notre site sécurisé où vous retrouverez toutes les instructions détaillées.

Informations : **Johanne Béliveau**, Coordonnatrice des loisirs et des communications, 450 258-2305 poste 231

Thématique de l'été : **Hi ya hi ya EAU**





BABILLARD DES ORGANISMES

BIENVENUE AU LOCAL DES FERMIERES !

Maison des citoyens
Tous les mardis, de 9 h à 12 h

55, rue Sauv , Saint-Placide

ASSEMBLÉE MENSUELLE

Le deuxi me mardi de chaque mois, il y a une assembl e du Cercle de fermi res   la salle municipale Jean-Paul-Cari res, situ e au 281, mont e Saint-Vincent, Saint-Placide.

Informations : Madame Rollence Dubois, 450 258-3685

ACCÈS   LA RAMPE DE MISE   L'EAU DU QUAI MUNICIPAL

Veillez prendre note que les autorisations pour l'acc s   la rampe de mise l'eau seront disponibles d s le mercredi **30 avril 2014** au bureau municipal, situ  au 281 mont e Saint-Vincent   Saint-Placide, durant les heures r guli res d'ouverture soit :

Du lundi au jeudi de : 8 h 30   12 h et de 13 h   16 h 30
Et le vendredi de : 8 h 30   12 h

Vous pourrez  galement, en saison estivale, vous procurer votre autorisation aupr s du pr pos    la rampe de mise   l'eau.

La tarification de l'acc s   la rampe de mise   l'eau est la suivante :

Propri taire et r sident de Saint-Placide : GRATUIT

Non-R sident : 15 \$ / jour / par v hicule
250 \$ / saison / par v hicule

Pour obtenir votre autorisation, vous devrez avoir en mains les documents suivants :

- Permis de conduire
- Immatriculation du v hicule et de la remorque

Les autorisations sont  mises   la personne qui en fait la demande et ne sont pas transf rables   autrui. Si un changement de v hicule survient, le titulaire de l'autorisation a le devoir et la responsabilit  d'en aviser les autorit s municipales ou le pr pos    la rampe de mise   l'eau afin que les changements soient apport s au registre des utilisateurs.

Prenez note que d s que le niveau de l'eau le permettra, les quais seront install s.

**Bon  t    tous les utilisateurs
de la rampe de mise   l'eau !**

LA PLACIDIENNE

11, Ren  L vesque, St-Placide, J0V 2B0 t l phone: 450-258-1990

Demande d'adh sion de membre

Nom: _____

Adresse: _____

Num ro de t l phone: _____

Occupation: _____

Int r ts pour la Placidienne : _____

Faites-vous partie de d'autres organismes:

Date: _____ **Signature :** _____

Projet de Coop rative de Sant  et de Solidarit    Saint-Placide

  la suite de l'assembl e d'information du 17 mars dernier, bien encourag , le comit  provisoire a redoubl  d'ardeur et s'est agrandi de plusieurs b n voles qui ont offert leurs services. Si ce n'est d j  fait, ils seront contact s au cours des prochaines semaines au fil de la mise en place des sous-comit s. Nous allons de l'avant. Pour faciliter les choses, nous avons cr e un organisme   but non lucratif : «**Amis de la coop rative de Saint-Placide**». Vous  tes toutes, tous invit s   adh rer. Son but unique est de fonder et d velopper une coop rative de sant  et de solidarit  pour la population de Saint-Placide et de ses environs. Une coop rative comme celle-ci, c'est l'affaire de tous, car elle profitera   tous. Mais elle ne tombera pas du ciel. Il faut une arm e de b n voles pour g n rer des id es, mettre en  uvre des comit s et sous-comit s, organiser des structures et des activit s, n gocier des ententes et des alliances. Pour  tre viable, une telle coop a besoin d'un peu plus de mille membres. C'est le temps de passer   l'action, d'abord en devenant membre de l'OBNL «Amis de la coop rative de Saint-Placide». **Des formulaires d'adh sion au montant de 10 \$ (ch que ou comptant) sont disponibles   la r ception de la municipalit  (281, mont e Saint-Vincent) ou encore aupr s du comit **
Recrutement : MM. Guy Lalande (450-258-4318) et John Gagn  (450-412-2345), Mmes Lise Bouvrette (450-258-1100) et Th r se Th roux (450-258-0491). Cette cotisation sera d duite de la cotisation   la future coop rative. Les formulaires d'adh sion ne peuvent  tre remplis pour une tierce personne. D s que nous d passerons la centaine de membres nous organiserons une assembl e g n rale.

**Le comit  provisoire de d marrage d'une coop rative
de sant  et de solidarit    Saint-Placide**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENTS

La municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'une personne dynamique et consciencieuse pour combler un poste d'inspecteur municipal et en bâtiments.

Relevant de la directrice générale, la personne recherchée devra répondre aux exigences et assumer les responsabilités suivantes :

INSPECTEUR MUNICIPAL

- Planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités des employés sous sa direction, s'assure que les travaux réalisés par les employés du service sont faits de façon sécuritaire, en respectant toutes les exigences et normes de sécurité en vigueur (programme de prévention municipal, CSST, normes MTQ en matière de signalisation durant des travaux, autres);
- Surveillance, vérifie les travaux de génie et s'assure qu'ils soient conformes aux plans et devis. Effectue les estimations visant à déterminer les coûts de travaux de construction;
- Participe à la conception, aux études et à la préparation de documents techniques, de devis, soumissions, permis, certificats et plans relatifs à des travaux de constructions, de modification de bâtiments, d'aménagements extérieurs et des systèmes d'évacuation des eaux usées;
- Participer à l'élaboration du budget de son service;
- Voit à la gestion des équipements municipaux (matériels roulants et autres);
- Assure les suivis et la gestion des plaintes reliées au département de la voirie;
- Toutes autres tâches connexes liées à l'emploi que peut lui confier son supérieur.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

- Reçoit, analyse et autorise les demandes relatives aux divers permis et certificats découlant des règlements de zonage, lotissement, construction, dérogations mineures et autres ainsi que du règlement concernant les nuisances;
- Assure le suivi des permis et des certificats délivrés, des dossiers de plainte et des requêtes qui lui sont confiés;
- Effectue des inspections afin de s'assurer du respect des règlements et des lois sous sa responsabilité;
- Renseigne les citoyens sur la réglementation en vigueur;
- Rédige et émet les avis et les constats d'infraction, en assure le suivi et représente la municipalité en cas de poursuite;
- Produit les rapports administratifs demandés;
- Participe aux réunions du Comité Consultatif d'urbanisme, agit comme secrétaire du comité, ainsi qu'à d'autres rencontres à la demande de la direction générale;

- Applique le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et celui sur le captage des eaux souterraines de même que tous les règlements d'urbanisme y compris le règlement sur les nuisances;
- Toutes autres tâches connexes liées à l'emploi que peut lui confier son supérieur.

EXIGENCES

- Détenir un B.A.C. en urbanisme ou D.E.C. en techniques d'aménagement et d'urbanisme et un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente. (Toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée).
- Posséder une très bonne compréhension de la réglementation municipale, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Avoir une bonne communication verbale et écrite;
- Posséder une bonne connaissance du logiciel PG AccèsCité et maîtrise des outils informatiques courants;
- Être capable de planifier, organiser et contrôler différents dossiers en même temps;
- Faire preuve de polyvalence, d'autonomie, posséder un bon jugement et être capable de travailler sous un minimum de supervision;
- Fortes aptitudes pour les relations interpersonnelles, l'approche client et la résolution de problèmes;
- Habileté à lire des plans;
- Posséder un permis de conduire valide.

CONDITIONS D'EMPLOI

Poste à temps complet (35 h 50 / semaine)

La rémunération sera établie en fonction de la formation et de l'expérience du candidat retenu.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 2 mai 2014, midi, à l'adresse courriel suivante :

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENTS

Municipalité de Saint-Placide

Lise Lavigne – Directrice générale

281, montée Saint-Vincent

Saint-Placide (Québec) J0V 2B0

llavigne@municipalite.saint-placide.qc.ca

Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Dans la présente offre d'emploi, le recours au masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.